



Amicale des Buttes de Lavaveix-les-Mines

Lavaveix-les-Mines, le 13 octobre 2014

LA MONTAGNE
45, rue du Clos Four
63056 Clermont Ferrand

Objet : article du 09/10/2014 de M. Bernard Gilles

Messieurs,

Nous protestons vigoureusement contre le contenu et la forme de l'article de M. Bernard Gilles, paru le 9 octobre dernier, consacré au projet de centrale photovoltaïque de Lavaveix-les-Mines.

Cet article, paru le jour d'ouverture de l'enquête publique complémentaire, est de nature à influencer l'opinion et jeter le discrédit sur notre association et sa Présidente, Mireille Conchon, nommément désignée, par la manière trompeuse dont il présente le projet et le doute qu'il jette sur la « poignée d'habitants regroupés au sein de l'Amicale des Buttes » atteints selon lui du « syndrome Nimby ».

C'est une grave atteinte à l'intégrité des personnes et à leur dignité, mais aussi une entrave à la liberté d'expression. Tout citoyen a le droit de s'exprimer sur les projets publics sans avoir à craindre de se voir tourner en dérision par un journaliste.

Les « informations » données dans cet article sont inexactes, non corroborées par le dossier d'enquête. M. Gilles aurait dû le lire comme nous le lui avons conseillé :

- La mairie n'est pas le porteur de projet qui n'est pas un projet communal. C'est un projet privé, porté par une Société privée : GDSOL DELTA (voir arrêté préfectoral et demande de permis de construire).
- Ce n'est pas nélios qui doit réaliser cette centrale ; son nom n'apparaît nulle part. Le dossier précise que Générale du Solaire réalisera cette installation (p.31).
- A la dernière enquête publique (2013) il n'y a pas eu 200 avis favorables et 5 négatifs, mais 37 avis favorables et 18 défavorables dont 3 associations (voir le rapport du Commissaire Enquêteur).
- L'Amicale des Buttes n'est pas la seule association à s'opposer au choix de ce site ; 3 associations ont déposé un mémoire dont une agréée pour la protection de l'Environnement.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie

- Ce projet n'a pas été « retoqué », il a été rejeté de manière formelle par la Commission des Sites et Paysages en octobre 2012 et de façon implicite par le Préfet en poste à l'époque.

Présentation trompeuse et partielle :

- Le terme utilisé « ancien amas de déchets miniers » dévalorise le site, boisé à 80 %, comme la photo prise de loin en hiver et d'on ne sait où ? Pourquoi Maria Veses Ferrer qui a photographié le Maire et MM. Clément sur les marches de la mairie n'est-elle pas venue route de Bourlat photographier le terril le jour même (distance : 1.5 km) ?
- Nous lisons en gras « 1.5 millions d'euros versé à la commune de Lavaveix ». Il faut lire le paragraphe suivant, en petit, pour apprendre que ce n'est pas un versement global immédiat, mais **étalé sur 20 ans**. L'article parle de 75 000 euros par an alors que le bail prévoit 55 000 euros et de nombreuses obligations qui sont autant de charges financières pour la commune non chiffrées, pas plus que les aménagements qui devront être réalisés par la commune (eaux pluviales, déboisement, etc... aux frais des habitants).
- M. Gilles omet de reprendre les points importants soulevés par notre association, repris dans notre mail du 07/10/2014 : classement du terril en zones rouge et bleue pour risques de glissement, auto-combustion et émission de gaz de mine, qui fondent les craintes des habitants. Ce PPRM n'est pas une vue de l'esprit mais une triste réalité dans une commune sinistrée par les aléas miniers qui a connu de graves effondrements (voir vos archives).

Nous déplorons que votre journal ait publié un tel article non vérifié, contraire à bien des égards à la charte d'éthique professionnelle des journalistes.

Il ne respecte pas la dignité des personnes, déforme les faits, manipule l'opinion publique au 1^{er} jour d'une enquête publique, contient des informations inexacts et constitue une entrave à la liberté d'expression et d'opinion. Nous y voyons une volonté évidente de faire pression sur un groupe de personnes clairement désignées, pour leur imposer de se taire dans un village connu pour son climat délétère et ses actes de violence.

Nous vous informons que ce courrier sera publié sur notre site et transmis aux autorités compétentes pour information et éventuelles suites à donner.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,

Mireille Conchon.

1, chemin des Violettes – 23150 LAVAVEIX-Les-MINES

Courriel : amicaledesbuttes@laposte.net

Site : <http://lamicaledesbuttes.wifeo.com>

Association loi 1901 déclarée le 09/04/99 à la Sous-Préfecture d'Aubusson parue au J.O. Du 08/05/99 n°549 ayant pour objet la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre toute forme de nuisance et dégradation du cadre et qualité de vie